



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 28 octobre 2020

Date d'affichage : 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

**Présents** : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure LABORIE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Julien SEYSSEL

**Représentés** : Christine ROBILLARD par Urbain VELUT, Marcel CHRISTEL par Laurence FOURNIER, Anne-Josèphe CHARLOT par Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN par Nicolas MENNETRIER, Bruno LÉOTIER par Marie-Laure HRVOJ, Yohan MULLER par Julien SEYSSEL

**Secrétaire** : Monsieur Vincent BLANCHOT

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### 20201148 – Budget 2020 : vote de la décision modificative n° 2

Rapporteur : Urbain VELUT

Le rapporteur présente la proposition de la commission de finances, réunie le 26 octobre 2020, de voter une décision modificative à apporter au budget primitif 2020 qui s'équilibre, en fonctionnement à la somme de 20 000 €, et qui se résume à des virements entre chapitres.

Le rapport est adopté.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	23	23	0	0	0

#### 20201149 – Aménagement d'une salle polyvalente : attribution de marchés

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente au conseil municipal l'analyse du cabinet SAAB des offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour les travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancien centre de première intervention.

Les 10 lots attribués s'élèvent à la somme de 164 406,43 € HT.

Le rapporteur précise qu'il restera à prévoir l'équipement de la cuisine qui n'était pas inclus dans la consultation.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	23	23	0	0	0

**20201150 – Transfert de compétence plan local d'urbanisme au profit de Troyes Champagne Métropole : avis du conseil municipal**

Rapporteur : Robert BESANÇON

Le rapporteur présente au conseil municipal les dispositions de la loi ALUR sur le transfert de la compétence plan local d'urbanisme aux communautés d'agglomération.

Il rappelle, qu'en 2017, 25 % au moins des communes représentant 20 % de la population se sont opposés.

Cette même loi prévoit que la communauté d'agglomération devient compétence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant l'élection du président sauf si les communes s'y opposent.

Il précise que Troyes Champagne Métropole a programmé une étude sur les conséquences de ce transfert. Celle-ci n'étant pas terminée, il invite le conseil municipal à s'opposer à l'automacité du transfert de la compétence plan local d'urbanisme à Troyes Champagne Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Maire ajoute que cette opposition permettra à Troyes Champagne Métropole d'étudier commune par commune les conséquences de cet éventuel transfert.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	23	23	0	0	0

**20201151– Noms de rues : avis du conseil municipal**

Rapporteur : Robert BESANÇON

Le rapporteur invite le conseil municipal à retenir les noms suivants pour les rues des lotissements, à savoir :

- résidence intergénérationnelle : allée Gisèle Halimi
- lotissement rue de Montherlant : rues Camille Claudel et Alfred Boucher.

Madame PÉRÉE suggère le nom d'anciens maires. Madame PELLERIN, quant à elle, propose de retenir des noms d'héros morts à la guerre. Le Maire répond qu'il a souhaité proposer des noms de femmes célèbres.

Robert BESANÇON propose à ses collègues de réfléchir pour le prochain conseil afin qu'une liste soit établie et acceptée à l'avance pour simplifier le choix de noms le moment venu.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	23	23	0	0	0

**20201152 – Réorganisation de l'accueil de loisirs : création d'un emploi**

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente au conseil municipal la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation pour renforcer l'équipe permanente et rendu nécessaire, suite à la réorganisation de la direction.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	23	23	0	0	0

**20201153 – Accueil de loisirs : avis sur le projet éducatif**

Rapporteur : Pascal GENET

Le rapporteur explique à l'assemblée que le projet éducatif de l'accueil de loisirs doit être actualisé tous les trois ans. Or, celui de Saint-Lyé ne l'a pas été depuis 2014. A la demande de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), la commission enfance et jeunesse, réunie le 15 septembre dernier, a redéfini les objectifs et les valeurs éducatives à mettre en œuvre dans l'accueil quotidien des enfants et de leur famille.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	23	23	0	0	0

**20201154 – Société Biogaz des Templiers : augmentation de capacité de traitement d'une unité de méthanisation et création de trois stockages déportés de digestat liquide - avis du conseil municipal**

Rapporteur : Robert BESANÇON

Le rapporteur présente la demande de la société Biogaz des Templiers de Payns pour augmenter la capacité de traitement d'une unité de méthanisation et la création de trois stockages déportés de digestat liquide.

Le rapporteur précise que ce projet n'entraîne aucune nuisance olfactive, celui-ci n'étant pas situé dans des vents dominants. La circulation des camions s'effectue par la RD 619 et n'entraîne aucune incidence dans la traversée de la commune.

Le rapport est adopté.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	20	20	0	3	0

## 20201155 – Communes sinistrées des Alpes Maritimes : appel à la solidarité

Rapporteur : le Maire

Le Maire transmet au conseil municipal l'appel de l'association des Maires de France à la générosité des communes françaises pour venir en aide aux communes sinistrées du Sud de la France.

Robert BESANÇON s'inquiète quant à la gestion de ce fonds de solidarité. Le Maire lui répond que l'association des Maires de France fait le relais.

Il propose à l'assemblée d'accorder une aide de 1 000 €.

Le rapport est adopté.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	23	23	0	0	0

### Informations et questions diverses

#### **Nicolas MENNETRIER :**

- présente le diaporama établi par Troyes Champagne Métropole pour expliquer ce qu'est la chanvrière. Il précise que l'objectif est de faire du pôle chanvre de Saint-Lyé le centre européen du chanvre, sachant que ce projet est en concurrence avec celui de l'Alsace. La production actuelle de la chanvrière dépasse à ce jour les prévisions. La seconde machine qui était à Bar-sur-Aube est en passe d'être installée à Saint-Lyé. Il rappelle la nécessité de faire avancer la procédure de révision du P.L.U., sachant qu'elle devra être terminée pour la fin d'année prochaine pour permettre la construction des premières entreprises "chanvre". Une première usine à Savipol utilise déjà du placoplatre à base de chanvre. Robert BESANÇON tient à faire remarquer que c'est ce projet pôle chanvre qui a retardé la révision du P.L.U. Il va organiser une nouvelle visite de la chanvrière. Il informe le conseil municipal, qu'à la prochaine réunion, Troyes Champagne Métropole viendra présenter le projet pôle chanvre dans le détail.
- il demande au conseil municipal de retenir la date du 24 novembre pour la prochaine réunion.
- il informe le conseil municipal, que suite au reconfinement, il a demandé que l'aménagement du parking soit revu à l'identique pour la rentrée des vacances de la Toussaint, alors qu'il avait suggéré un assouplissement. Vu les circonstances, il est contraint de revenir sur sa décision. Il faut éviter les attroupements sans distanciation et sécuriser les passages des enfants.
- les mariages sont toujours possibles mais dans la limite de 8 personnes, l'officier de l'état civil et la secrétaire inclus.

#### **Robert BESANÇON :**

- souhaite profiter de cette nouvelle période de confinement pour avancer sur le dossier de révision du P.L.U.
- il informe le conseil municipal que la société ROUSSEY va aménager un stockage de granulats dans la zone artisanale du Pilaout. Une vente de concassé et grève devrait pouvoir être proposée aux particuliers.

#### **Marie-Laure HRVOJ :**

- annule sa permanence du 7 novembre.
- les travaux de réfection de la rue de Champêtre (voie Basse) avancent bien.
- elle travaille actuellement sur le projet d'illuminations de fin d'année. L'accueil de loisirs va collaborer avec le service technique pour créer des décorations de Noël.

**Pascal GENET :**

- précise à monsieur SEYSSEL que le gazon est planté à l'école maternelle.
- le dernier tableau numérique est installé.
- un nouveau protocole sanitaire est à mettre en place pour le 9 novembre. Les entrées et sorties des élèves et le fonctionnement du restaurant scolaire doivent être repensés pour éviter le brassage des enfants.

**Denis PHILIPPE :**

- fait part de difficultés de circulation dans le hameau de Grange l'Evêque avec le camion de BD METHANE qui perdent du digestat. Monsieur BRUEDER a procédé au nettoyage des voiries concernées.
- il signale un miroir cassé dû à un engin agricole ou camion.

**Vincent BLANCHOT** relève que les informations du site Internet ne sont pas à jour et que le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal n'y figure pas.

**Véronique STOLTZ** poursuit en signalant que le site ne présente pas le nouveau conseil municipal. Certains administrés demandent au moins le nom des adjoints avec leurs délégations pour savoir à qui s'adresser en cas de problème. Madame FOURNIER fait le nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.



Le Maire,

  
Nicolas MENNETRIER